

11759/16 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 31 août 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 31 août 2016

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision 2013/798/PESC
concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République centrafricaine

E 11399

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes